

## Communiqué de Presse

Neuchâtel, le 15 janvier 2015

### Installer un système d'alarme à son domicile – Questions à se poser

L'installation d'une alarme à son domicile peut diminuer le risque d'être victime d'un cambriolage, mais face à la multiplication des offres et des démarchages à domicile, Il est utile de se poser quelques questions avant d'opter pour la pose d'un tel système et s'éviter ainsi quelques mauvaises surprises.

Il convient de garder à l'esprit que le risque zéro n'existe pas et qu'il faut également déterminer quelles mesures de protection sont adaptées à votre situation et à votre bourse.

#### 1. **Points de vigilance avant d'installer une alarme à domicile :**

- Analyser le besoin;
- Solliciter différentes offres et les comparer minutieusement;
- Calculer le coût annuel et la durée du contrat.

#### 2. **Comment se prémunir contre les fausses alarmes et quand la police interviendra-t-elle ?**

- Se raccorder à un centre collecteur d'alarmes qui fera la levée de doute et informera la police qui n'interviendra chez vous que si l'alarme est avérée;
- Adopter un système qui vous permet de faire la levée de doute sans prendre de risque. Par exemple, l'alarme est reçue sur votre smartphone qui vous permet de visualiser les images de votre domicile. Vous pourrez ainsi faire appel à la police (117) qui interviendra sur une alarme avérée;
- Si vous n'avez pas la possibilité de faire la levée de doute, l'intervention de la police sera facturée (l'intervention de la police est facturée à raison de CHF 500.00 pour la fausse alarme et CHF 500.00 supplémentaire si la levée de doute n'a pas été effectuée). Par contre, en cas d'effraction avérée, aucune facturation n'est établie.

D'autres informations à consulter via le lien :

<http://www.ne.ch/autorites/DJSC/PONE/alarmes/Pages/accueil.aspx>

#### 3. **Quelles alternatives à la pose d'une alarme ?**

La dissuasion reste une arme très efficace pour lutter contre les cambrioleurs. Elle repose sur le "principe des trois piliers":

- **Comportement et organisation** : verrouiller les portes et fenêtres. S'entraider entre voisins;
- **Équipement** : installer des serrures et des verrous supplémentaires, des grilles aux fenêtres et un coffre dans la maçonnerie;
- **Eclairage et surveillance** : installer des détecteurs de mouvement avec éclairage, simuler une présence par un éclairage sur minuterie.

Il s'agit là d'une liste non exhaustive, d'autres informations utiles sont à consulter sous la rubrique cambriolage du site de la Prévention Suisse de la Criminalité ( [www.skppsc.ch](http://www.skppsc.ch) ).

Pour plus amples renseignements :

**Pierre-Louis Rochaix**

Porte-parole

Pierre-louis.rochaix@ne.ch

Tél. 032 889 90 00

[www.ne.ch/police](http://www.ne.ch/police)